

LEM HOLDING SA

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 25 juin 2010 à 16h30
Geneva Business Centre, Avenue des Morgines, Petit-Lancy

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

- 1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels de LEM Holding SA, des comptes consolidés du Groupe LEM. Présentation des rapports de l'organe de révision au 31 mars 2010**

Proposition du Conseil d'administration:

Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice 2009/10 se terminant le 31 mars 2010.

- 2. Affectation du bénéfice (en 1,000 CHF)**

Report des exercices précédents	17,520
Bénéfice de l'exercice 2009/10	25,066
Bénéfice disponible	42,586

Proposition du Conseil d'administration:

Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 5 par action	5,724
Distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 15 par action	17,171
Report du bénéfice à comptes à nouveau	19,691

- 3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration:

Décharge est donnée aux membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2009/10.

- 4. Election des membres du Conseil d'administration**

- 4.1 Renouvellement du mandat de Felix Bagdasarjanz**

Proposition du Conseil d'administration:

Renouvellement du mandat de Felix Bagdasarjanz pour une nouvelle période d'un an.

4.2 Renouvellement du mandat d'Anton Lauber

Proposition du Conseil d'administration:

Renouvellement du mandat d'Anton Lauber pour une nouvelle période d'un an.

4.3 Renouvellement du mandat de Peter Rutishauser

Proposition du Conseil d'administration:

Renouvellement du mandat de Peter Rutishauser pour une nouvelle période d'un an.

4.4 Renouvellement du mandat de Ueli Wampfler

Proposition du Conseil d'administration:

Renouvellement du mandat de Ueli Wampfler pour une nouvelle période d'un an.

4.5 Election d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Election de Ilan Cohen en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration pour une période d'un an.

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés

Proposition du Conseil d'administration:

Renouvellement des mandats de Ernst & Young SA, à Lancy, en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2010/11.

6. Modification des statuts

Proposition d'un actionnaire :

Un actionnaire détenant plus de 10% du capital-actions propose d'ajouter un nouvel article 6ter dans les statuts, comme suit:

"Un actionnaire inscrit de la société n'est pas tenu de présenter, en cas de dépassement du seuil de 33 1/3 % des droits de vote – qu'il soit habilité à en faire usage ou non -, une offre publique d'acquisition conformément à l'article 32 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM) portant sur toutes les actions cotées de la société."

Proposition du Conseil d'administration:

La majorité du Conseil d'administration propose de rejeter la proposition de modification statutaire soumise par un actionnaire.

7. Divers

Documentation

Les actionnaires inscrits reçoivent le rapport de gestion 2009/10, comprenant le rapport annuel, les comptes annuels de LEM Holding SA et les comptes consolidés du Groupe LEM.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés ainsi que les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés dès le 3 juin 2010 au siège de la société, ainsi que sur son site Internet.

Cartes d'admission

Les actionnaires inscrits comme actionnaires avec droit de vote reçoivent la convocation à l'assemblée générale avec une carte d'inscription. A l'aide de cette carte d'inscription, les cartes d'admission pour l'assemblée et les bulletins de vote peuvent être demandées jusqu'au 22 juin 2010.

Seuls les actionnaires titulaires du droit de vote et inscrits comme tels en date du 17 juin 2010 dans le registre des actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée générale. Les actionnaires ayant transféré des actions entre le 17 juin 2010 et la date de l'assemblée générale ne peuvent plus exercer les droits de vote liés aux actions transférées.

Représentation à l'assemblée générale

Selon l'article 12 des statuts, un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par son représentant légal ou, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire, par le représentant de la société, par le représentant indépendant ou un représentant dépositaire. L'établissement d'une procuration doit être demandé à l'aide de la carte réponse, au plus tard le 22 juin 2010. Pour les procurations signées en blanc, ainsi que pour les procurations sans instruction de vote, le droit de vote sera exercé selon les propositions du Conseil d'administration. Le représentant indépendant est M. Antoine Kohler, avocat, avenue Krieg 44, case postale 45, 1211 Genève 17.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société en charge du contrôle d'admission (SIX SAG, voir adresse ci-dessous) le nombre des actions représentées, au plus tard toutefois le 25 juin 2010. Sont considérées comme représentants dépositaires les institutions au sens de la Loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargnes, ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels.

Indications

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'assemblée générale à la SIX SAG AG, Postfach 1626, CH-4601 Olten, courriel adriano.aversa@sag.ch

A l'issue de l'assemblée générale, nous serons heureux d'accueillir Mesdames et Messieurs les actionnaires autour d'un apéritif-buffet.

Plan-les-Ouates, le 3 juin 2010

Le Conseil d'administration

La présente convocation et les documents appropriés peuvent être consultés ou téléchargés sur notre site Internet <http://www.lem.com> → Relations Investisseurs → Assemblée générale